

Votre courrier

Autor(en): **Rossi, Ariane / Conod, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **88 (2000)**

Heft 1441

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ASSOCIATION LILITH SOUHAITE APPORTER UNE PRÉCISION AUX PROPOS RAPPORTÉS PAR SYLVIE ROCHAT (*L'avis des associations lesbiennes*) DANS LE DOSSIER DU NUMÉRO FÉVRIER.

Dans le cadre de la consultation fédérale sur la situation juridique des couples de même sexe, Lilith s'est effectivement positionnée en faveur de la variante 3b, soit pour un partenariat enregistré avec effets semblables au mariage. Cela semble à notre avis en effet être une proposition qui donne de nouveaux droits satisfaisants aux couples homosexuels, tout en ayant une meilleure chance d'être acceptée par la société qu'un strict équivalent du mariage hétérosexuel. Cependant, la journaliste n'a pas consulté le comité de Lilith, mais une de ses représentantes qui a parlé en son nom

propre. Ses propos n'engagent donc qu'elle, et non pas l'association. Lilith n'a jamais dit que le mariage homosexuel « attaque les fondements mêmes de la société », ni que sa revendication était une « démarche suicidaire ».

Ariane Rossi,
présidente de l'association Lilith, Lausanne

L'AVOCAT DU PROXÉNÈTE ACCUSÉ RÉAGIT SUITE À LA PUBLICATION DE LA LETTRE DES BAD GIRLS GO EVERYWHERE DANS LE NUMÉRO DE FÉVRIER.

Pas sérieux M. le Député, Mesdames !
Le procès qui s'est tenu mi-décembre à Lausanne a suscité un certain nombre de réactions de lecteurs, réac-

tions basées sur un article paru dans le *24 Heures* du 15 décembre 1999. Le Député Gottraux et trois dames membres des Bads Girls Go Everywhere s'en sont pris au Tribunal l'accusant notamment de préjugés sexistes. Or, le Tribunal, composé de deux femmes et d'un homme, s'est livré à une instruction détaillée et fort complexe des faits. C'est ainsi qu'il a libéré l'accusé de toute accusation de viol, d'encouragement à la prostitution ou d'abus de la détresse d'autrui. Lorsque l'on sait que la prétendue victime n'a pas porté plainte et qu'elle n'a jamais voulu confirmer en audience le prétendu viol, on ne peut que regretter des critiques aussi peu objectives et totalement étrangères à la cause. On le regrette d'autant plus que ces critiques se

basent sur la seule lecture d'un article de presse. Au surplus, l'accusation de sexisme est insultante pour les deux dames juges, lesquelles étaient parfaitement à même d'apprécier le bien-fondé ou non des déclarations de la prétendue victime. C'est ainsi que le Tribunal a jugé plus crédibles les déclarations des autres témoins féminins. Il est certes de bon ton de voir dans le comportement de nos autorités judiciaires un sexisme aliénéateur mais il est triste qu'un député, sociologue de surcroît, se forge une opinion sur la base d'un unique article de presse, ce d'autant que la journaliste en question n'a pas assisté à toute l'audience.

Philippe Conod, *avocat Lausanne*



Les Universités de Genève
et de Lausanne,
Facultés des sciences,



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

mettent au concours deux postes de :

PROFESSEURS DE BIOLOGIE VÉGÉTALE

Charges : il s'agit de deux postes à plein temps.

Titre exigé : doctorat ès sciences ou titre jugé équivalent. Expérience de l'enseignement et de la direction de recherches. Les enseignements sont donnés en français; une période d'adaptation peut être accordée.

Entrée en fonction : 1^{er} octobre 2000 ou date à convenir.

Les deux institutions d'accueil offrent d'excellentes possibilités de recherche, dans un environnement pluridisciplinaire.

Université de Genève

PROFESSEUR ORDINAIRE OU ADJOINT
au Département de botanique et biologie végétale

Les candidats devront assurer des recherches de pointe dans le domaine de la biologie moléculaire et cellulaire végétale.

Université de Lausanne

PROFESSEUR ASSOCIÉ
à l'Institut d'écologie

Les candidats devront s'intéresser tout particulièrement au domaine de la biologie cellulaire végétale. Préférence sera donnée à des spécialistes de la structure - fonction.

Les dossiers de candidature comprenant un curriculum vitae, un résumé des domaines de recherche proposés, trois exemples de publications types ainsi qu'une liste de références sont à adresser avant le 1^{er} mai 2000.

Pour Genève : au **Décanat** de la Faculté des sciences, 30 quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel le cahier des charges et les conditions peuvent être obtenus, tél. (+41) 022/702 66 52. Renseignements complémentaires : Prof. J.-D. Rochaix, e-mail : jean-david.rochaix@molbio.unige.ch

Pour Lausanne : au **Décanat** de la Faculté des sciences, Collège Propédeutique, CH-1015 Lausanne. Renseignements complémentaires : Prof. Ed. Farmer, Institut d'écologie, tél. (+41) 021/692 42 28, fax (+41) 021/692 41 95, e-mail : edwardelliston.farmer@ie-bpv.unil.ch

Les candidats sont encouragés à poser leur candidature aux deux postes. Ils préciseront s'ils postulent au poste de Genève ou à celui de Lausanne ou aux deux.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, les Universités souhaitent recevoir davantage de candidatures féminines.